



VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N°15 :

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE
(CTG) 2020-2024 –
VILLE DU BOUSCAT – CAISSE
D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA
GIRONDE

Séance ordinaire du 28 Janvier 2020

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 28 Janvier 2020

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 30

Absent : 0

Excusés : 5

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Sandrine JOVENE, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Bernadette HIRSCH-WEIL, Nathalie SOARES, Géraldine AUDEBERT, Emilie MACERON-CAZENAVE, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Bruno QUERE, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Agnès FOSSE (à Bénédicte SALIN), Thierry VALLEIX (à Daniel CHRETIEN), Sébastien LABAT (à Sandrine JOVENE), Jessica CASTEX (à Bruno QUERE), Nancy TRAORE (à Maël FETOUH)

Absent :

Secrétaire : Monique SOULAT

**DOSSIER N°15 : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) 2020-2024 –
VILLE DU BOUSCAT – CAISSE D’ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA
GIRONDE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

RAPPORTEUR : Bénédicte SALIN

Depuis la première Convention Territoriale Globale (CTG) adoptée en 2010, la ville du Bouscat a initié un partenariat privilégié avec la Caisse d’Allocations Familiales (CAF) de la Gironde. Partenariat qu’elle a entendu renouveler et développer en signant une deuxième CTG en 2015 riche de nouveaux domaines d’interventions partagés et d’innovations communes. Cette démarche consiste à décliner, au plus près des besoins du territoire, une action cohérente dans les champs d’intervention communs, que sont notamment la petite enfance, l’enfance, la jeunesse, l’animation du territoire ou encore le logement et l’insertion professionnelle.

La dernière convention (2015-2018) était orientée autour des 4 axes suivants :

- Axe jeunesse : faciliter l’autonomie et la prise d’initiative des jeunes du territoire,
- Axe emploi insertion : améliorer le parcours d’insertion des personnes et des familles en situation de précarité,
- Axe logement : favoriser pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité,
- Axe animation locale : favoriser le mieux vivre ensemble en prenant appui sur la diversité des quartiers et des publics dans un projet global.

Sa mise en œuvre a permis notamment la concrétisation du schéma de l’animation de la vie sociale locale qui a donné lieu à un double agrément centre social pour les associations le Carrousel et Ricochet depuis le 1^{er} janvier 2019. Ce fut également un soutien marqué à la réalisation d’actions à destination de la jeunesse ou des demandeurs d’emploi, que ce soit en interne ou par le biais des partenaires associatifs. En octobre 2018, a été organisée avec le concours de nombreux partenaires (CAF, Département, bailleurs, ...) une journée d’information autour de la thématique du logement. Un comité de pilotage réuni le 12 novembre 2018, a validé l’engagement d’une démarche de renouvellement.

Parallèlement, la ville du Bouscat et la CAF sont engagées depuis 2008 par le Contrat Enfance Jeunesse qui se traduit en un contrat d’objectifs et de co-financements contribuant au développement de l’accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu’à 17 ans (aussi bien pour les opérateurs municipaux qu’associatifs). Ce dernier est arrivé à échéance le 31 décembre 2019.

A compter de ce renouvellement, la CTG devient le cadre unique et global du partenariat entre la ville et la CAF sur tous les champs d’intervention conjoints. Ainsi, le contenu du Contrat Enfance Jeunesse ne fera plus l’objet d’un conventionnement autonome, mais se trouvera pleinement intégré à celui de la CTG.

Les objectifs de cette nouvelle CTG ont été établis à partir d’un diagnostic tenant compte des problématiques du territoire sur les champs d’intervention communs et associant l’ensemble des acteurs.

Il a été convenu entre les instances de la ville et de la CAF que la démarche de renouvellement de la CTG serait conduite de manière concertée avec la démarche d’accompagnement à la formalisation du projet social de territoire initiée depuis 2018 par le CCAS. Les élus, les services de la Ville et de son CCAS, les partenaires institutionnels et associatifs ont été associés à l’ensemble de démarche. Trois ateliers participatifs se sont déroulés entre mars et avril 2019 réunissant une trentaine d’acteurs. L’ensemble a été animé par le Cabinet Artisans Conseils mandaté pour l’accompagnement à la formalisation du projet social de territoire. Un comité de suivi s’est assuré de la cohérence et du respect des objectifs propres à chacune des 2 démarches.

A été également repris le travail collectivement élaboré depuis 2018 dans le cadre du Projet Educatif Global concernant les 0-25 ans.

Ainsi, les trois axes retenus sont les suivants :

- Axe 1 : Une ville qui nous relie, développer un réseau d'acteurs pour mettre en œuvre et évaluer le projet,
- Axe 2 : Une ville en mouvement, accompagner l'évolution du territoire en adaptant les services aux besoins nouveaux,
- Axe 3 : Une ville responsable : favoriser une politique inclusive et la cohésion sociale sur le territoire.

Un comité de pilotage, réuni le 12 septembre 2019, a validé l'architecture.

La mise en œuvre de cette convention est d'une durée de 5 ans soit jusqu'au 31 décembre 2024.

Ainsi,

VU le Code général des collectivités territoriales

VU le Code de l'aide sociale et des familles

VU l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des CAF

VU la convention d'objectifs et de gestion arrêtée entre l'Etat et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales

VU la Convention Territoriale Globale signée le 12 mai 2015 prolongée par avenant le 3 décembre 2019

VU le Contrat Enfance Jeunesse signé le 8 septembre 2016

VU le projet de CTG pour les années 2020-2024 et ses annexes

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
35 voix POUR**

Article 1 : Approuve les termes de la convention territoriale globale (CTG) ci-annexée, entre la Ville du Bouscat et la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde pour les années 2020 à 2024,

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, tous avenants et tous documents utiles dans ce dossier.

Fait et délibéré le 28 Janvier 2020

LE MAIRE,



Patrick BOBET



